



Strasbourg, le 6 mars 2026

THB-GRETA(2026)LD56

(cf. point 37 du projet d'ordre du jour de la 56ème
réunion)

GROUPE D'EXPERTS SUR LA LUTTE CONTRE LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS (GRETA)

56ème réunion du GRETA

Strasbourg, 2-6 mars 2026
Ouverture à 09 :30

Agora, salle G.04

LISTE DES DECISIONS

-
- Point 1 Ouverture de la réunion
- Point 2 Adoption de l'ordre du jour et de l'ordre des travaux
- Point 3 Rapport oral du Bureau et tour de table avec de nouvelles informations des membres du GRETA
- Point 4 Questions administratives et budgétaires
- Point 5 État des signatures et ratifications de la Convention
- Point 6 4ème cycle d'évaluation : adoption du projet de rapport final du GRETA sur l'Arménie

Le GRETA a adopté le rapport final tel que modifié à la lumière des commentaires reçus des autorités nationales. Le GRETA a décidé d'envoyer le rapport aux autorités nationales et de les inviter à soumettre leurs commentaires finaux dans un délai d'un mois. À l'expiration de ce délai, le rapport du GRETA, accompagné des commentaires éventuels des autorités, sera rendu public.

- Point 7 4ème cycle d'évaluation : adoption du projet de rapport final du GRETA sur la Bosnie-Herzégovine

Le GRETA a adopté le rapport final tel que modifié à la lumière des commentaires reçus des autorités nationales. Le GRETA a décidé d'envoyer le rapport aux autorités nationales et de les inviter à soumettre leurs commentaires finaux dans un délai d'un mois. À l'expiration de ce délai, le rapport du GRETA, accompagné des commentaires éventuels des autorités, sera rendu public.

- Point 8 4ème cycle d'évaluation : adoption du projet de rapport final du GRETA sur la France

Le GRETA a adopté le rapport final tel que modifié à la lumière des commentaires reçus des autorités nationales. Le GRETA a décidé d'envoyer le rapport aux autorités nationales et de les inviter à soumettre leurs commentaires finaux dans un délai d'un mois. À l'expiration de ce délai, le rapport du GRETA, accompagné des commentaires éventuels des autorités, sera rendu public.

- Point 9 4ème cycle d'évaluation : adoption du projet de rapport final du GRETA sur la Norvège

Le GRETA a adopté le rapport final tel que modifié à la lumière des commentaires reçus des autorités nationales. Le GRETA a décidé d'envoyer le rapport aux autorités nationales et de les inviter à soumettre leurs commentaires finaux dans un délai d'un mois. À l'expiration de ce délai, le rapport du GRETA, accompagné des commentaires éventuels des autorités, sera rendu public.

- Point 10 4ème cycle d'évaluation : adoption du projet de rapport final du GRETA sur le Portugal

Le GRETA a adopté le rapport final tel que modifié à la lumière des commentaires reçus des autorités nationales. Le GRETA a décidé d'envoyer le rapport aux autorités nationales et de les inviter à soumettre leurs commentaires finaux dans un délai d'un mois. À l'expiration de ce délai, le rapport du GRETA, accompagné des commentaires éventuels des autorités, sera rendu public.

-
- Point 11 3ème cycle d'évaluation : adoption du projet de rapport du GRETA sur le Bélarus
- Le GRETA a examiné le projet de rapport et a convenu d'un certain nombre d'amendements. Le GRETA a décidé de transmettre le projet de rapport aux autorités nationales en leur demandant de transmettre leurs commentaires dans un délai de deux mois.
- Point 12 4ème cycle d'évaluation : adoption du projet de rapport du GRETA sur la Belgique
- Le GRETA a examiné le projet de rapport et a convenu d'un certain nombre d'amendements. Le GRETA a décidé de transmettre le projet de rapport aux autorités nationales en leur demandant de transmettre leurs commentaires dans un délai de deux mois.
- Point 13 4ème cycle d'évaluation : adoption du projet de rapport du GRETA sur le Luxembourg
- Le GRETA a examiné le projet de rapport et a convenu d'un certain nombre d'amendements. Le GRETA a décidé de transmettre le projet de rapport aux autorités nationales en leur demandant de transmettre leurs commentaires dans un délai de deux mois.
- Point 14 4ème cycle d'évaluation : retour d'informations sur la visite d'évaluation en Irlande
- Point 15 4ème cycle d'évaluation : retour d'informations sur la visite d'évaluation en Macédoine du Nord
- Point 16 4ème cycle d'évaluation : retour d'informations sur la visite d'évaluation en Serbie
- Point 17 4ème cycle d'évaluation : retour d'informations sur la visite d'évaluation en Slovénie
- Point 18 4ème cycle d'évaluation : suivi de la publication du rapport final du GRETA sur le Danemark
- Point 19 4ème cycle d'évaluation : suivi de la publication du rapport final du GRETA sur la Lettonie
- Point 20 Suivi de la 37ème réunion du Comité des Parties
- Point 21 Rapports des gouvernements sur les mesures prises pour se conformer aux recommandations du Comité des Parties
- Point 22 Préparation des prochaines visites d'évaluation
- Point 23 Briefing interne sur les nouvelles tendances en matière de traite aux fins de l'exploitation par le travail
- Point 24 Projet de 15ème rapport général sur les activités du GRETA
- Le GRETA a décidé d'approuver le 15ème rapport général sur ses activités par procédure écrite, en demandant aux membres de soumettre leurs commentaires écrits sur le projet de rapport avant le 23 mars 2026.
- Point 25 Projet de note d'orientation sur les permis de séjour pour les victimes de la traite (Article 14 de la Convention)
- Le GRETA a révisé le projet de note d'orientation sur les permis de séjour pour les victimes de la traite et a décidé d'approuver la version finale par procédure écrite.

-
- Point 26 Projet de recueil de bonnes pratiques relatives à la mise en œuvre de la Convention
- Le GRETA a examiné le projet de recueil de bonnes pratiques relatives à la mise en œuvre de la Convention et a décidé d'approuver la version finale par procédure écrite.
- Point 27 Discussion initiale sur la conception et l'orientation du 5ème cycle d'évaluation de la Convention par le GRETA
- Point 28 Discussion sur la situation des enfants ukrainiens déplacés de force
- Point 29 Discussion sur une éventuelle tierce intervention par le GRETA à la Cour européenne des droits de l'homme
- Le GRETA a décidé de demander à la Cour européenne des droits de l'homme l'autorisation de présenter des observations écrites concernant la requête n° 36427/24.
- Point 30 Communications reçues contenant des informations à l'attention du GRETA
- Le GRETA a décidé d'envoyer une lettre de suivi aux autorités chypriotes concernant la coordination de l'action nationale de lutte contre la traite des êtres humains. Le GRETA a également décidé d'adresser une lettre aux autorités géorgiennes, conformément à la règle 7 des Règles concernant la procédure d'évaluation de la mise en œuvre de la Convention par les Parties, concernant la maternité de substitution et les risques liés à la traite des êtres humains.
- Point 31 Informations sur les activités d'autres organes du Conseil de l'Europe, d'autres organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales intéressant le GRETA
- Point 32 Activités relatives à la mise en œuvre des recommandations du GRETA
- Point 33 Méthodes de travail du GRETA
- Point 34 Dates des prochaines réunions
- Le GRETA a confirmé les dates de ses 57ème et 58ème réunions ainsi :
- 57ème réunion : 22-26 juin 2026
58ème réunion : 2-6 novembre 2026
- Point 35 Points à inscrire à l'ordre du jour de la 57ème réunion
- Point 36 Questions diverses
- Point 37 Adoption de la liste des décisions prises pendant la 56ème réunion